



Réf. Farde e-Assemblées : 2369694

N° OJ : 88

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

**Objet :** Asbl Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL), soutien au projet citoyen "Fête des Lumières".-  
Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en sa séance du 11/05/2020, du règlement « Appel à initiatives citoyennes et innovantes : Faire Bruxelles Samen »;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2020;

Considérant que l'ASBL Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL) a répondu positivement à l'appel à initiatives visant à promouvoir les initiatives citoyennes innovantes et participatives;

Considérant que le jury, composé de 3 membres (à savoir 1 membre du service de Bruxelles Participation, 1 expert indépendant en processus participatif et 1 représentant de l'Echevin en charge de la Participation citoyenne) a analysé la demande en fonction des critères de nouveauté du projet, d'utilisation des techniques d'intelligence collective, d'ouverture vers un public large et d'inclusion, de sa dimension collective et participative et de partenariat;

Considérant que l'initiative sera mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dans le quartier de Laeken;

Considérant que le jury, constitué de manière virtuelle et par échange de mail compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire, a jugé que l'initiative « Fête des Lumières » qui promeut la convivialité dans l'espace public à travers une fête de quartier à Laeken, répond de manière satisfaisante à l'esprit de l'appel à initiatives;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Echevins,

ARRETE :

Article 1er. - Un subside de 3.000,00 EUR est octroyé au profit de l'ASBL Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL).

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :

